



# Demande de licence / Adhésion Saison 2024-2025

## DETAILS PERSONNELS

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Tél. (OBLIGATOIRE) : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
 Profession : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

## DETAILS LICENCIES FFESSM

N° FFESSM : \_\_\_\_\_ Niveau actuel : \_\_\_\_\_ Permis bateau : O/N  
 Niveau (1à 4): \_\_\_\_\_ Souhaite préparer : \_\_\_\_\_ Initiateur : O/N

**Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur accessibles notamment sur les sites du CST et de la FFESSM et je m'engage à les respecter.**

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## COTISATION : LICENCE FFESSM + ADHESION CLUB

Adulte : \_\_\_\_\_ Cadet (<16ans) ou deuxième plongeur de la même famille \_\_\_\_\_ Du 3eme au 5eme plongeur ou Nageur piscine \_\_\_\_\_  
 180€     110€     85€

Chèque à l'ordre

**CST**

Pour tout nouveau membre, une caution de 2€ sera demandée pour l'obtention de la carte piscine Paul Boyrie.

## FORMATIONS FFESSM

Formation N1    Incluant 4 plongées     102€  
 Formation N2    Incluant le forfait plongées (plongées illimitées)     230€  
 Formation N3    Incluant le forfait plongées (plongées illimitées)     230€  
 Formation Nitrox N1    Incluant 2 plongées, avec bloc nitrox de la BFH, 2 gonflages nitrox et carte nitrox FFESSM (16 €)     80 €

Chèque à l'ordre

**CST**

**TARIFS COMPLETS du CST : ils sont rappelés sur le site [www.cst-tarbes.fr](http://www.cst-tarbes.fr) / onglet horaires**

## ASSURANCE (active à réception de votre chèque par AXA, voir site, onglet documents, pour garanties)

Le détail des formules d'assurance est sur le site : <https://www.ffessm.lafont-assurances.com>

	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3	Piscine	Autre
Base	<input type="checkbox"/> 23,50 €	<input type="checkbox"/> 28,00 €	<input type="checkbox"/> 48,00 €	<input type="checkbox"/> 13 €	
Top	<input type="checkbox"/> 45,00 €	<input type="checkbox"/> 56,00 €	<input type="checkbox"/> 93,00€	-	

Chèque à l'ordre

**AXA**

## PRIX PLONGEES à l'unité :

Adulte : 18€    Enfant : 12€    Baptême : 12€

Forfait saison illimité obligatoire pour passage des niveaux 2 et supérieurs - à régler lors de l'inscription)

**Les plongées sont gratuites à partir de 10 plongées réglées**

## CAUTION (pour emprunt du matériel du CST - N1 et N2 Uniquement)

2 chèques de caution de 300€ chacun (archivés, non encaissés) : 2 x 300€

Ils ne seraient encaissés que si le matériel n'est pas restitué 15j après la date prévue

Chèques à l'ordre

**CST**



## Demande de licence / Adhésion Saison 2024-2025

### PIECES A JOINDRE pour l'obtention de la licence :

- la présente fiche dûment complétée ;
- l'autorisation parentale pour les adhérents de < 18 ans ;
- un certificat médical de non-contre-indication à la plongée ;

*Pour les enfants (examen ORL obligatoire).*

### CONSERVER LA COPIE DU CERTIFICAT MEDICAL NECESSAIRE A TOUTE PLONGEE SUR LE BATEAU

- les chèques de cotisation et d'assurance, plus éventuellement, les chèques des autres prestations (caution pour le prêt du matériel, frais de passage de niveaux)

En plus, pour les nouveaux arrivants au CST :

- la photocopie des brevets obtenus dans un autre club
- une photo d'identité pour toute nouvelle inscription au club (préparant au Niveau 1, nouvelle adhésion)

Cocher chaque case pour contrôler le dossier

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITES - POUR TOUS LES DOSSIERS INCOMPLETS, LA DEMANDE DE LICENCE SERA AJOURNEE JUSQU'A L'OBTENTION DES DOCUMENTS MANQUANTS**

**A NOTER :** L'accès à toutes les activités du Club n'est autorisé qu'aux licenciés à jour de leur cotisation.

La cotisation CST comprend :

- La licence Fédérale, le permis de chasse sous-marin.
- Le prêt des blocs, détendeurs et gilets pour les activités et sorties du club moyennant la caution « emprunt de matériel »
- Attention le prêt des détendeurs et gilets ne s'appliquent qu'aux adhérents préparant les N1/N2 max.  
**Les préparants N3 et adhérents doivent avoir leur équipement**
- L'accès aux piscines selon horaires CST fixés par la mairie de Tarbes et nécessite une carte d'accès (Piscine Paul Boyrie), distribuée lors du dépôt du dossier ou quelques jours plus tard ;
- L'accès à la section apnée - dans la limite des places disponibles du cours (Sécurité) ;
- L'accès aux voyages « plongées » organisés par le Club, et services proposés par le Club (TIV, formations)

La cotisation CST ne comprend pas :

- Le prêt de l'équipement individuel hors bloc, stab et détendeur (palme, masque, tuba, combinaison,...) > Niveau 2.
- Le coût des cartes de niveau ;
- Le coût des plongées-mer ;
- Les sorties fosses.

Le matériel mis à disposition au CST, moyennant la caution est : bloc (12l ou 15l selon disponibilité) **pour tous les adhérents**, détendeur (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage + manomètre) et gilet stabilisateur, **jusqu'à l'obtention du N2**

Les blocs personnels des adhérents du CST qui doivent être enregistrées et suivies au CST pourront être vérifiées en TIV moyennant la somme de 8€/bouteille.

Les informations qui vous concernent sont strictement destinées au CST. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Pour l'exercer, veuillez en informer le bureau, plus spécialement le responsable communication.

(\*) RAPPEL DU DECRET DU 31 MARS 2021 : il est obligatoire de mentionner l'identité des parents pour les personnes nées hors de France :

Le détail des prestations du CST est sur son site internet: <https://www.cst-tarbes.fr>

**AVEZ VOUS BIEN RELU VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION ?**

**DOSSIER REÇU ET VALIDÉ PAR :**

**LE :**